

SERVICE DU HANSARD



Service impartial de l'Assemblée législative, le Service du hansard publie les rapports officiels de l'Assemblée législative et est responsable de la télédiffusion des délibérations de l'Assemblée et de ses comités.

Le hansard est un «compte rendu complet, rédigé à la première personne, des interventions de tous les orateurs, qui, tout en ne rapportant pas mot pour mot (verbatim) les paroles prononcées, en rapporte l'essentiel, les répétitions et les redondances étant omises, les erreurs évidentes corrigées, mais tout ce qui précise le sens du discours ou illustre les arguments avancés étant inclus» [traduction].

Cette définition, qui a été rédigée en 1907 pour le compte du Parlement de Westminster (Royaume Uni), vaut encore aujourd'hui pour tous les parlements du Commonwealth. En Colombie Britannique, les transcriptions et les télédiffusions fournissent un compte rendu complet, exact et impartial des travaux des membres de l'Assemblée législative.

LES DÉLIBÉRATIONS DU HANSARD

Le hansard doit son nom à la famille Hansard. Au début du 19^e siècle, Luke Hansard était l'imprimeur d'excellente réputation de la Chambre des communes britannique, responsable de la publication des documents réglementaires comme le journal des débats, les ordonnances, les projets de lois et d'autres documents officiels. À l'époque, le compte rendu des débats n'était pas autorisé officiellement et était de style journalistique. Les débats étaient paraphrasés et émaillés de citations textuelles. En 1809, le fils de Luke Hansard, Thomas Curson Hansard, également imprimeur, a conclu un contrat privé pour publier les débats. En 1829, T.C. Hansard a joint son propre nom à cette publication, devenue ainsi *Hansard's Parliamentary Debates*.

Le hansard de la Colombie Britannique a été instauré en 1970 et publie depuis 1972 un compte rendu complet, avec index, qui inclut les débats sur les prévisions budgétaires (Comité des subsides) et les débats article par article des projets de loi (Comité plénier de la Chambre). Toutes ces transcriptions et d'autres transcriptions des délibérations de l'Assemblée législative et des comités parlementaires sont disponibles sur le site Web de l'Assemblée législative.

HANSARD TÉLÉDIFFUSÉ

Le hansard télédiffuse en direct et intégralement toutes les délibérations de la Chambre depuis le printemps 1991. En 2005, des caméras ont été installées dans la salle de comité Douglas Fir permettant ainsi la couverture télévisée complète des travaux du Comité des subsides.

Aujourd'hui, le public peut accéder à la webdiffusion – télédiffusion sur internet – en direct et archivée de tous les débats de l'Assemblée et du Comité des subsides. La webdiffusion audio des travaux des comités parlementaires est aussi disponible, en direct ou en format archivé, peu importe où ils ont lieu dans la province. Toutes les délibérations télédiffusées ou webdiffusées sont sous-titrées. Tous ces services internet, y compris la baladodiffusion de la Période des questions orales et les détails sur la télédiffusion du hansard, sont consultables sur le site de l'Assemblée législative.



La salle de télédiffusion du hansard se trouve directement sous la Chambre de l'Assemblée législative.

PARLIAMENTARY EDUCATION OFFICE
LEGISLATIVE ASSEMBLY OF BRITISH COLUMBIA

PEO@leg.bc.ca @BCLegislature @BCLegislature LegislativeAssemblyBC

For more learning
resources, visit
[www.leg.bc.ca/
learning-resources](http://www.leg.bc.ca/learning-resources)

